

RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE SOURCE D'EAU POTABLE DE LA DAME SUR LE CHEMIN DES BAUMES ET LE CHEMIN DES GRANDS SAILLANS À MONTÉLIMAR

PROGRAMME D' ACTIONS

La ville de Montélimar dispose de trois (3) ressources en eau potable : le captage de « La Dame », la source de « La Tour » à la Bâtie-Rolland et la source de « La Laupie ».

Le captage de la Dame assure plus de la moitié de l'alimentation en eau potable de la Ville, notamment en période d'étiage des deux autres ressources.

Une conduite en Fonte DN 500 mm transporte l'eau depuis le captage de « La Dame », jusqu'au réservoir des Catalins, en traversant les quartiers des Baumes, du Bouquet, de la Manche et des Catalins.

Cette conduite vétuste présente des dégradations récurrentes sur un tronçon situé chemin des Grands Saillens et chemin des Baumes à Montélimar.

Deux casses consécutives ont eu lieu sur le chemin des Baumes en Octobre 2016 et Juillet 2017.

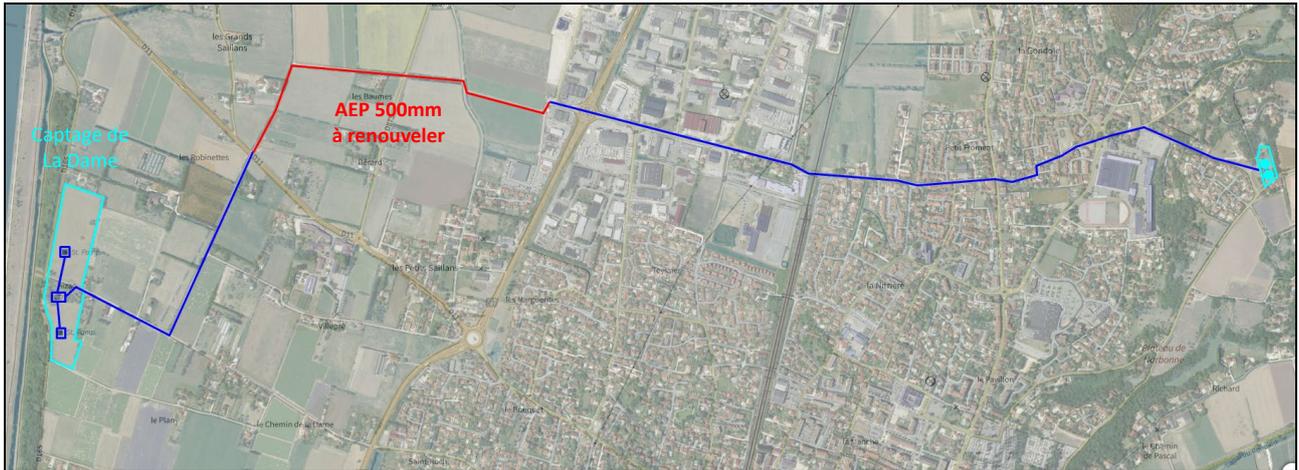
De nombreux "impacts" sur les conduites fuyardes ont été constatés lors des opérations de réparation. Ces stigmates témoignent d'un processus d'oxydo-réduction avancé de la canalisation. Un diagnostic a ainsi été réalisé en 2018 pour mettre en place une protection cathodique de la conduite. Or, la présence de joint plomb à chaque emboîture de tuyau n'a pas permis l'installation de ce type de protection.



Fuites sur la canalisation source « la Dame » Fonte DN500mm (octobre 2016 et juillet 2017)

En raison de la présence de la nappe à faible profondeur, une étude hydrogéologique et géotechnique a également été réalisée en 2022 avec des essais de pompage, des analyses de sols et un suivi piézométrique.

C'est pourquoi la Ville souhaite renouveler la conduite d'eau potable, via la pose d'une nouvelle canalisation DN 500mm sur environ 1 150 ml.



Réservoir des Catalins

Le matériau de la conduite sera défini au cours de l'étude de Maîtrise d'œuvre pour répondre aux conclusions de l'étude hydrogéologique et géotechnique.

Pour ce faire, le programme d'actions suivant a été établi :

- **Phase 1 :** Réalisation d'un dossier de loi sur l'eau sur la base des éléments inscrits dans l'étude géotechnique et hydrogéologique ;
- **Phase 2 :** mise en place de la nouvelle canalisation en DN 500mm en période de basses eaux (printemps-été), y compris la réalisation de puits de pompage pour permettre l'assèchement du fonds de fouille selon le dossier de loi sur l'eau.
- **Phase 3 :** raccordement de la nouvelle conduite en DN 500 mm sur le réseau actuel de part et d'autre de l'emprise des travaux.

Planning prévisionnel de l'opération

Planning prévisionnel	2023				2024						2025																			
	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
Consultation et choix du Maître d'Œuvre (MOe)																														
Dossier de loi sur l'eau (DLE)																														
Réalisation du DLE																														
Instruction du DLE par la DDT																														
Etude renouvellement conduite source La Dame																														
AVP																														
PRO																														
AMT																														
VISA																														
DET (travaux en période de basses eaux)																														
AOR																														